Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA

Société Anonyme au Capital de 6 666 000 dinars Siège Social et Usine GP1 km35 8030 Grombalia Matricule Fiscale 6874 X/A/M 000 Registre du Commerce B139271997

Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2009

Messieurs les actionnaires de la Société GIF FILTER SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Vendredi 22 Mai 2009 à 15H00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 de la société GIF FILTER SA et des affaires du Groupe,
- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2008 de la société GIF FILTER SA et des sociétés du Groupe « comptes consolidés ».
- Approbation des états financiers de la société GIF FILTER SA et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2008,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2008,
- Nomination d'un Administrateur,
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2009,
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2009.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de la vente des actions propres à l'entreprise,
- Délégation de pouvoirs.

Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA

Société Anonyme au Capital de 6 666 000 dinars Siège Social et Usine GP1 km35 8030 Grombalia Matricule Fiscale 6874 X/A/M 000 Registre du Commerce B139271997

Projet des résolutions de

l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2009

Première résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 de la société GIF FILTER SA et des sociétés formant le Groupe et après explications fournies, approuve le dit rapport .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu lecture des rapports « Général et Spécial » du commissaire aux comptes établis sur l'exercice 2008 aussi bien sur la société GIF FILTER SA que sur les sociétés du Groupe et après explications fournies , approuve les dits rapports ainsi que les conventions y mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu les explications et les éclaircissements donnés sur les inventaires et états financiers de la société GIF FILTER SA et ceux consolidés des sociétés du Groupe arrêtés au 31/12/2008, approuve ces états sans réserves.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à......

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la situation des résultats de l'exercice 2008, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide l'affectation des résultats de l'exercice 2008 comme suit :

Résultat de l'exercice 2008 Report à nouveau 2007		D. 1.670.319,681 D 679.504,457
- Réserves légales	D 55.600,000	
1 ^{er} reliquat		D 2.294.224,138
- Dividende 15%	D 999.900,000	
Report à nouveau 2008		D. 1.294.324,138

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 8 Juin 2009 auprès de la STICODEVAM et au siège de la société sis à Grombalia, route de Sousse km 35 pour les actions déposées dans les caisses de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution:

Compte tenu des résolutions adoptées, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2008.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à......

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du protocole d'accord
signé par la société GIF FILTER SA et MPEF II, décide la nomination d'un Administrateur pour les
exercices 2009 et 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration du 13/04/2009, décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2009 à 35 000 dinars (trente cinq mille dinars).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.......

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration pour la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit, approuve cette proposition et décide de fixer une enveloppe de 15.000 Dinars (quinze mille dinars) au titre de la rémunération de ce comité au terme de l'exercice 2009.

Mise aux voix, Cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire , décide la reconduction de l'autorisation de rachat et de la vente des actions propres à l'entreprise .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Dixième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes les formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à......